



cac42
collectif pour un audit citoyen de la dette publique



Mercredi 7 Mai

Les dangers du grand marché transatlantique

L'Union européenne et les Etats-Unis négocient secrètement
un accord de libre échange sur le commerce et l'investissement,

PTCI = Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

TAFTA = Trans-Atlantic Free Trade Agreement

Un accord pour affaiblir les normes sociales et environnementales ?
Et pour placer le droit des multinationales au dessus de celui des Etats ?

avec Raoul-Marc Jennar

*politologue, militant écosocialiste et internationaliste, membre du Conseil scientifique d'Attac, auteur
d'ouvrages sur l'Europe, et un des animateurs nationaux de la campagne contre le TCE en 2005*

**à Saint-Etienne, de 19 h à 22 h,
Amphi D 01, fac/Campus Tréfilerie**

#StopTAFTA

NON AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

*Avec : CAC42, Attac-Loire-Sud, Collectif-Roosevelt, Ensemble, le Parti de gauche, Nouvelle donne, le NPA, Fédération PCF42,
jeunes-communistes-42, Collectif Front de gauche Pilat, Réseaux citoyens, Europe démocratie Espéranto, Sud-éducation-42,
La_fabrique-42, ...*

loire@attac.org

cac42@audit-citoyen.org

Ne pas jeter sur la voie publique

**LA MISE SOUS TUTELLE DE LA SOUVERAINETE POLITIQUE PAR LES MILIEUX D'AFFAIRES
N'EST PAS UNE FICTION.
ELLE EXISTE DEJA POUR DE NOMBREUX PAYS AYANT DEJA SIGNE CE GENRE DE TRAITE SCCELERAT**

Ainsi :

La multinationale suédoise de l'énergie Vattenfall réclame 3,7 milliards d'euros à l'Allemagne suite à la décision démocratique d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire...

**SAVEZ-VOUS QUE SE NÉGOCIE EN CE MOMENT
« L'ÉLIMINATION OU LA RÉDUCTION »
DE POLITIQUES NATIONALES
JUGÉES « SUPERFLUES » ?**

Depuis juillet 2013, les États-Unis et l'Union européenne négocient dans le plus grand secret et dans un silence médiatique assourdissant un accord de Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (PTCI ou TAFTA en anglais : Trans Atlantic Free Trade Agreement = Traité de Libre-Échange).

Cet accord prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique se plient aux règles établies par et pour les grandes entreprises européennes et américaines, sous peine de sanctions financières pour les pays contrevenants.

Les Parlements nationaux et le Parlement européen sont tenus à l'écart. Par contre, les milieux d'affaires ont un accès illimité aux documents préparatoires et aux négociations.

Ce traité prévoit pourtant la création d'un tribunal privé supra-national, dénommé « panel d'arbitrage » et composé d'avocats d'affaires. Il ne pourra être saisi que par les investisseurs étrangers qui pourront demander des dommages et intérêts à un pays européen dans lequel ils auraient investi.

Si une loi environnementale ou sociétale (droits du travail,...) a pour effet de baisser leur bénéfice actuel, voire même potentiel, les entreprises pourront réclamer de forts dommages et intérêts à l'Etat concerné. C'est la remise en cause de la souveraineté des Etats et de leur capacité à légiférer.

**UNE
STRATEGIE
DE DEMOLITION
DES REGLES
PROTEGEANT
LA POPULATION
EUROPEENNE
DE L'APPETIT
DES MILIEUX
D'AFFAIRES**

**EST-IL DÉMOCRATIQUE DE CONFIER AU MONDE DES AFFAIRES
LA DÉFINITION DE NOS RÈGLES COMMUNES ?**

C'est pourtant ce que ce Traité demande, en stipulant que les pays signataires assureront la « mise en conformité de leurs lois, de leurs règlements et de leurs procédures » avec les dispositions du traité. Normes salariales, sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales, toutes sont concernées. Ainsi, pourraient-elles être revues à la baisse, comme nos normes de sécurité alimentaire, plus strictes que les normes américaines ou internationales (niveaux de pesticides, contamination bactérienne, additifs toxiques, OGM, hormones, etc.) .

L'industrie américaine de la viande entend obtenir la suppression de la règle européenne qui interdit la viande aux hormones et les poulets désinfectés au chlore.

Dans le domaine du gaz de schiste, la fracturation hydraulique pourrait devenir un droit pour les sociétés qui pourraient exiger des dommages et intérêts auprès des nations qui s'y opposent.